le remaniement aurait pu être effectué con- C'est une circonscription dont la population formément à ce principe, simplement en modifiant les lignes de démarcation des circonscriptions rurales actuelles de façon à porter la population de celles qui ne renfermaient pas le quotient voulu et de façon à correspondre à l'écart proposé dans la loi. On aurait pu ensuite, créer deux nouvelles circonscriptions, en en ajoutant une de chacune des villes de Calgary et d'Edmonton, pour en porter le total de 17 à 19.

J'espère que la commission de remaniement en Alberta examinera attentivement toute la question. J'espère qu'elle tiendra compte de ce qui a été dit à la Chambre lors de l'adoption de la loi prévoyant l'institution de ces commissions, et qu'elle tiendra compte de ce qui se dit durant ce débat. J'espère enfin que, par suite de cet examen, elle remaniera la carte électorale de l'Alberta de façon qu'elle se conforme davantage aux principes généraux que j'ai soulignés et qui figuraient effectivement dans la loi relative au remaniement.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de la situation à Calgary même. Comme l'a signalé le député de Bow-River, la population de cette ville a augmenté rapidement ces deux dernières années. Il ressort des données du recensement qu'elle est la ville dont la croissance a été la plus rapide, toute proportion gardée, au Canada. A l'époque du recensement de 1961, la population s'élevait à 270,000 habitants environ, et elle est présentement de quelque 340,000. Or, les commissaires n'ont pas tenu compte, semble-t-il, de ce rythme de croissance lorsqu'ils se sont mis au travail.

On n'a surtout pas tenu compte du rythme probable ou certain de croissance prévisible. A cause de cela, il y aura un siège, Calgary-Centre, à Calgary qui sera complètement entouré d'autres circonscriptions dans une zone complètement bâtie à l'heure actuelle. Cette circonscription comprend la partie centrale de la ville où il y a un grand nombre de maisons, de petits appartements, de maisons de rapport et d'autres habitations, dont la démolition se poursuit pour permettre la construction d'un vaste ensemble d'édifices commerciaux et autres immeubles du genre. Autrement dit, c'est une circonscription qui, même maintenant, en ce qui concerne la population, ne se compare pas aux deux autres circonscriptions, étant donné les changements qui se sont produits depuis 1961.

ne cessera de diminuer alors qu'elle ne cessera d'augmenter dans les autres. En conséquence, le remaniement perpétuera une disparité dans le pouvoir de vote, selon la partie de la ville où se trouveront les électeurs.

En d'autres termes, le but général du remaniement de la carte électorale, qui est d'établir une répartition équitable des votes afin qu'il y ait une représentation raisonnable de la population, est contrecarré par la division proposée pour la ville de Calgary selon laquelle une inégalité toujours plus grande du droit de vote irait en s'accentuant avec le temps. Je crois donc que la division de Calgary a été arbitraire. Les circonscriptions de Calgary devraient tenir compte de la croissance de la ville. Chaque circonscription devrait comprendre une partie des terres aux limites de la ville là où de nouvelles maisons sont construites chaque semaine. Alors, la population de ces circonscriptions pourrait conserver un certain équilibre. En réalité on pourrait utiliser une méthode plus raisonnable et plus logique en divisant la ville de Calgary en quatre secteurs, nord-est, nord-ouest, sudest et sud-ouest ayant chacun une partie du territoire de la campagne avoisinante. Vous auriez alors quatre circonscriptions qui pourraient fort probablement conserver le même rapport entre elles.

J'espère aussi que lorsque les commissaires étudieront cette question à nouveau, l'une des premières choses qu'ils devraient faire serait d'étudier la croissance de Calgary depuis 1962, ainsi que de prévoir la croissance qui se produira à l'avenir. Alors, chaque circonscription pourrait être établie de façon à pouvoir continuer à augmenter sa population.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): En prenant la parole au cours du présent débat, je ferais bien, je crois, monsieur l'Orateur, de faire remarquer qu'il est significatif que les 17 députés de l'Alberta sont unanimes à protester contre ce qui s'est passé au sujet du remaniement des limites des circonscriptions électorales en cette province. J'espère que le président de la commission nationale de délimitation des circonscriptions électorales et les commissaires provinciaux en tiendront dûment compte. L'expérience des représentants actuels des présentes circonscriptions devrait, à mon avis, assurer le

[L'hon. M.Harkness.]